Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID: 064-246400337-20240718-D2024\_0107-DE



## Délibération n°2024-107

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<u>Date de convocation</u>: 9 juillet 2024 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 26 Nombre de délégués votants: 29 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires: M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés: Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. ESQUER Philippe, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Pouvoirs:

Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick

M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : Mme LAHOURATATE Nicole

**OBJET: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC 2023** 

RAPPORTEUR: Bernard BONNEMASON, Vice-Président

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités du SPANC 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le présent rapport ;

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités du SPANC 2023 ;

**DIT QUE** le rapport d'activités du SPANC 2023 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON